



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET DE
L'ÉNERGIE
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

FILIERE COURANTS

ZONE D'ETUDE

Bande commençant aux abords du littoral jusque 50 km des côtes et/ou 200 m de profondeur.

COURANTS

source : données courants marrées SHOM (2005)

paramètre utilisé : vitesse moyenne des courants de vives eaux (coef 95) V_{courants} ($\text{m}\cdot\text{s}^{-1}$).

critères technico-économiques pour l'implantation de parcs hydroliens :

Favorable : $1,5 < V_{\text{courants}} < 4,5$

Défavorable : $V_{\text{courants}} < 1,5$ et $V_{\text{courants}} > 4,5$

BATHYMETRIE

source : compilation de plusieurs sources de données :

- les dalles Histolitt du SHOM (mise à jour 2005).
- semi de points avec un pas de 500m fourni par l'IFREMER.
- saisie de lignes bathymétriques sur les cartes SHOM et le GEBCO pour compléter la zone.

paramètre utilisé : profondeur moyenne h (m) à partir du zéro côte marine.

critères technico-économiques pour l'implantation de parcs hydroliens :

Favorable : $h > 25$

Défavorable : $h < 40$

=> Les gisements pour les parcs hydroliens correspondent à l'interpolation des critères courants et bathymétrie.

Les différents critères pour l'hydrolien ont été définis lors de l'étude ADEME-IFREMER en 2007 et mis à jour par les industriels en Octobre 2009 puis en Octobre 2011.

L'ensemble des critères a pour vocation à être régulièrement mis à jour dans le futur de telle manière à prendre notamment en compte les évolutions technologiques et réglementaires.

Favorable : au vu des critères technico-économiques actuels

Défavorable : au vu des critères technico-économiques actuels